



Peyrolles-info

124

Conseil municipal du 23 octobre 2015

Étaient présents : Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray,
Pierre Hénon , Jean Paulin.

Excusés : François Abbou, Thierry Ponsin.

Pouvoirs de François Abbou à Jean Paulin et de Thierry Ponsin à Pierre Hénon.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h10

En l'absence du maire, la séance est présidée par Jean Paulin, premier adjoint.

Le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1. PROCÉDURE PROGRAMME NOUVEAUX CHEMINS RURAUX.

Chemin du Rieu : Une première tranche de travaux pourrait être pris en charge par les crédits DFCI (Défense de la forêt contre l'incendie). D'autre part celui-ci peut rester classé DFCI et devenir chemin rural. Dans ces conditions les propriétaires riverains sont maintenant d'accord pour signer la promesse d'abandon à la suite de quoi il faudra faire passer le géomètre pour cadastrer le chemin puis le transférer à la commune.

Chemin des Fontanelles : tous les propriétaires riverains ont signé les déclarations d'abandon. Suite aux différents échanges avec les services du cadastre, il en ressort qu'il n'est pas nécessaire d'établir un acte administratif pour formaliser le transfert du bien des propriétaires privés à la commune. Il n'est pas non plus nécessaire de faire intervenir un géomètre puisque le chemin est déjà cadastré, sur le plan administratif il ne reste plus qu'à

transmettre au cadastre les copies certifiées conforme des déclarations d'abandon.

Le descriptif des travaux à entreprendre a été déterminé avec les deux propriétaires de bâti riverains. Deux options de travaux ont été élaborées.

Il sera donc nécessaire de :

- consulter des entreprises de travaux,
- conclure une convention d'engagement de participation aux frais liés aux travaux avec les riverains concernés,
- réaliser les travaux (seulement lorsque toutes les formalités administratives et légales auront été accomplies) et mandater les participations des riverains établies selon convention.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- **Dégâts des sangliers** : de très nombreux habitants se plaignent des dégâts occasionnés par les sangliers qui prennent des proportions insupportables. Une discussion s'engage sur les moyens de réduire la pression : allongement de la période de chasse, organisation de battues administratives au printemps, pause de cages-pièges, etc, aucune ne semblant efficace d'après les chasseurs présents. Le problème reste donc entier.
(voir à ce sujet sur notre site la question écrite du sénateur Jean-Paul Fournier et la réponse de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
<http://peyrolles.fr/documents/>)

- **Réfection du chemin de Valescure**. Deux devis sont présentés avec des montants et des solutions proposées assez différents :

Entreprise	Prix TTC
Masméjean	3 195 €
Cabrit	6 780 €

Le conseil marque sa préférence pour la solution la moins disante, Masméjean.

- **Charte du Parc National des Cévennes** : elle est légèrement modifiée mais cela ne concerne que la zone cœur et ne concerne donc pas Peyrolles
- **La mairie du Pompidou nous informe de son projet de créer une fourrière animale pour les Cévennes gardoises et lozériennes**. Avis favorable car le contrat qui nous lie à une société privée est très onéreux.
- **L'association des 4 fontaines qui s'occupe du festival de cinéma à Saint André de Valborgne sollicite une participation pour ériger un buste à la mémoire de Bernadette Lafont**. Tout en reconnaissant les indéniables qualités de cette grande actrice et son attachement à notre vallée, le conseil ne voit pas bien en quoi Peyrolles pourrait soutenir cette initiative.
- **Denis Bouad, président du conseil départemental, organise le 4 novembre une réunion sur la loi NOTRe, les réductions de crédits qu'elle entraîne et les choix de priorités que cela va obliger le département à faire dans son soutien aux communes**. Le maire y assistera.

La séance est levée à 19h30.

Le traditionnel arrêté municipal prescrivant le ramonage est en ligne sur notre site :

<http://peyrolles.fr/documents/>